

Charte de la coordination régionale des Conseils de Développement de Nouvelle Aquitaine

« Travailler ensemble sur des enjeux communs et valoriser nos idées, nos projets innovants, nos expériences auprès des acteurs sur les territoires de la Région Nouvelle Aquitaine »

Ambitions et valeurs partagées :

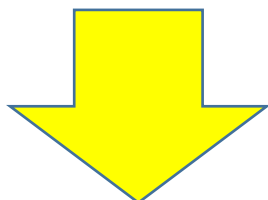
Cette coordination régionale des Conseils de Développement se crée dans un contexte à la fois d'évolution de l'échelon régional, élargi à la Nouvelle-Aquitaine, et d'émergence de nouveaux Conseils de Développement, notamment à l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (loi NOTRe).

Elle s'appuie largement **sur la volonté des Conseils de Développement de travailler ensemble notamment sur des enjeux régionaux communs, de mutualiser expériences, méthodes de travail, d'animation...**

La coordination régionale est un outil au service des Conseils de Développement (et notamment ceux qui sont en création), de leur reconnaissance, en valorisant :

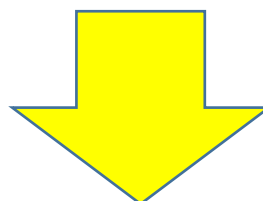
- la diversité des Conseils de Développement sur le territoire régional et l'exercice d'une solidarité entre conseils
- leurs actions en faveur du développement de la participation citoyenne dans les politiques publiques et dans les territoires
- leurs expertises de terrain, leurs productions
- leur capacité à être force de propositions, de façon collective.

Le double rôle de la coordination régionale :



Etre un pôle ressource pour les CDD de la Région :

- Accompagner la création de nouveaux Conseils De Développement et leurs évolutions
- Partager les expériences et les pratiques, créer des liens entre les échelles locales et régionales, mutualiser des outils
- S'auto-former entre Conseils
- Permettre de resituer les travaux propres de chaque conseil par rapport aux stratégies d'échelle plus large - régionales notamment -



Etre un interlocuteur à l'échelle régionale :

- Etre force de propositions et valoriser les sujets de préoccupation de la société civile des CDD auprès des acteurs locaux et régionaux
- Organiser les relations avec les acteurs régionaux publics ou associatifs : Conseil Régional, CESER, Départements, Intercommunalités, représentants des services de l'Etat, associations régionales, mouvements mutualistes....
- Diffuser, valoriser les travaux menés par et entre les Conseils de Développement et la coordination régionale aux échelles locales et régionale

La coordination régionale des CDD de Nouvelle Aquitaine- via ses membres- sera en lien avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement notamment sur le soutien et la création de nouveaux CDD sur son territoire.

Le fonctionnement de la coordination :

Une coordination des Conseils de Développement :

- Composée de tout Conseil de Développement situé en Nouvelle Aquitaine et qui accepte la charte et les modalités de fonctionnement de la coordination
- Centrée autour de projets et de travaux communs mobilisant réflexions et productions de chacun
- Basée sur le respect de la pluralité des Conseils de développement dans leurs spécificités et la diversité de leurs moyens humains et financiers

Principes d'organisation de la coordination :

La démarche collective souhaitée par les CDD de la coordination régionale repose sur la mise en commun de leurs moyens disponibles et une volonté de travailler dans un cadre sans formalisme :

- Pragmatisme, souplesse, transparence, participation de tous et réactivité !

Elle est composée :

D'un comité de pilotage composé de 6 CDD ; de l'Aunis, Grand Angoulême, La Rochelle, Cognac, Bordeaux métropole et Pays Basque qui se réunit 3 fois par an, prépare les séances plénières

D'une plénière regroupant l'ensemble des CDD de Nouvelle aquitaine / 2 plénières par an

L'organisation de cette coordination reposera également sur la mise en place d'outils collaboratifs permettant de travailler en temps réel en toute transparence.